

17

COMPÉTENCES

PARTENAIRES AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS



DOSSIER

la Charente
Maritime
avec moi.



Agenda des sorties
en Charente-Maritime

Performance hydraulique : un levier d'actions pour demain

L'étude prospective « L'eau du futur » menée par Eau 17 en 2022 a conclu à une disponibilité de la ressource en eau de plus en plus contrainte en Charente-Maritime, notamment en période estivale. Dès 2035, l'équilibre entre les besoins et notre capacité d'approvisionnement deviendra incertain et il sera rompu en 2050 pour tous les territoires littoraux. Face à ces tensions, la maîtrise des consommations et la préservation de la qualité de l'eau deviennent des priorités absolues.

En tant qu'exploitante et régie publique du syndicat Eau 17, la RESE s'engage à ses côtés dans un plan d'économie de la ressource.

FOCUS

1300 réparations liées à des fuites en moyenne par an à la RESE.

Le rendement des réseaux est calculé à partir des pertes mesurées entre les captages d'eau brute et la distribution d'eau au robinet. Mais il convient de distinguer deux types de perte :

Les pertes maîtrisées sont nécessaires au bon fonctionnement du service. Elles regroupent l'ensemble des eaux issues des activités suivantes :

- Les purges volontaires sur le réseau pour maintenir la qualité de l'eau distribuée au robinet.
- Les vidanges de réservoirs préalables à leur nettoyage intérieur. Ces vidanges répondent aux obligations annuelles de service dans le cadre du règlement sanitaire.
- L'eau potable nécessaire aux analyses physico-chimiques pour assurer une qualité sanitaire permanente.
- L'eau potable utilisée par les services d'incendie et de secours.
- L'eau nécessaire au rinçage et à la désinfection des conduites neuves posées lors de travaux (nouveaux lotissements, remplacement des réseaux).

Les pertes non maîtrisées, liées aux défaillances et accidents sur le réseau :

- Les casses liées au vieillissement naturel des canalisations.
- Celles liées aux mouvements de sols lors de sécheresse ou d'inondations notamment.
- Les dommages causés par des tiers dans le cadre de travaux de d'aménagement.

- La présence d'une fuite au niveau des colliers de prise en charge du raccordement des abonnés.

Une des missions quotidiennes des services de la RESE est de lutter contre ces pertes non maîtrisées.

Investir dans la connaissance pour prévenir les casses lors de travaux d'urbanisme et de voirie

En 2025, la RESE a créé un service dédié au repérage de réseaux. Il compte 4 techniciens géomaticiens et opérateurs de repérage. Leur mission : cartographier avec précision la position des canalisations enterrées. En 70 ans, l'évolution des technologies de localisation a été révolutionnée. Nous sommes passés du trait au crayon sur un plan papier au point GPS. Aujourd'hui nous sommes capables d'alimenter notre système d'information géographique (SIG) avec une précision centimétrique. « L'enjeu est de mettre à niveau l'ensemble des plans sur les 9000 km de réseaux que nous exploitons. » Depuis 2012, tous les branchements et les réseaux neufs sont repérés en classe A. Mais d'ici 2032, la RESE devra avoir géolocalisé tous les réseaux à moins de 50 cm. Cette disposition réglementaire s'applique dès le 1^{er} janvier 2026 pour les unités urbaines.



Agir vite

1. Doter chaque agence RESE d'une équipe d'intervention autonome

La RESE compte 6 équipes de réparation de fuites en agences. Chacune se compose d'un opérateur sur canalisation et d'un pelleteur. En 2024, la RESE a en effet décidé de remplacer le recours à des prestataires par le recrutement d'agents pelleteurs dans le but d'augmenter sa rapidité d'intervention. Aujourd'hui toutes les équipes sont opérationnelles.

2. Créer une cellule spécialisée

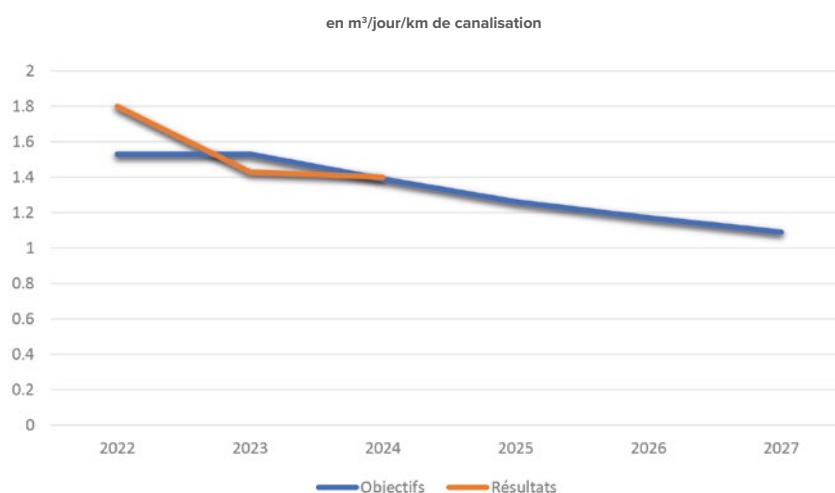
En 2024, le siège s'est doté d'une équipe de recherche de fuites au gaz pour intervenir sur les plus complexes. Cette technique permet de localiser des pertes de faible débit. Le gaz est utilisé sur des réseaux PVC ou polyéthylène qui résonnent moins sur les longues distances.

Les équipes des agences surveillent le réseau et identifient la portion de réseau suspecte. Elles utilisent des appareils d'écoute et posent des capteurs sur les canalisations pour se rapprocher de la casse. Dans certaines circonstances, cette technique est infructueuse. C'est là que les agents spécialisés du siège effectuent des recherches au gaz.

Nourrir la réflexion stratégique d'investissement

Chaque année, la RESE établit un rapport d'exploitation sur la sensibilité des réseaux à destination d'Eau 17, afin de fournir des données et de nourrir l'analyse du syndicat dans la construction du plan pluriannuel de renouvellement. « Notre responsabilité en tant qu'exploitant est de réparer, d'identifier les réseaux vétustes et d'être force de proposition auprès d'Eau 17. » Ce sont des investissements lourds qui suivent

Des pertes d'eau en baisse depuis 2022 et un objectif ambitieux pour 2027 sur le réseau de distribution



une logique de priorisation des opérations. Depuis 2024, les préconisations de la régie sont intégrées directement dans le SIG pour faciliter la prise en compte de l'information.

Expérimenter l'intelligence artificielle

Les fuites visibles en surface sont rapidement signalées par les habitants ou la collectivité. C'est également le cas des fuites qui génèrent une baisse de pression, voire un manque d'eau. Mais les fuites qui dégradent le plus la performance hydraulique sont celles qui sont invisibles et qui durent dans le temps. Comment les traquer ?

La méthode classique consiste à quadriller les réseaux de compteurs de sectorisation. Ils comptabilisent les flux d'eau en temps réel. Leur surveillance à distance permet de détecter les écarts inhabituels et d'identifier les causes. En cas de suspicion de fuite, la finesse du maillage augmente la rapidité d'intervention sur la section de réseau incriminée.

Aujourd'hui l'IA a une puissance de calcul et d'interprétation des variations de flux inégalable. Depuis début juillet et jusqu'à la fin de l'année, la RESE teste une solution développée par une start up sur Saint-Georges-des-Coteaux et Matha. L'objectif est d'évaluer l'efficacité de l'outil sur une partie du territoire avant d'envisager son déploiement.

Le coût des recherches de fuites est supérieur à celui de l'eau perdue. Cette vision strictement comptable et de court terme masque les enjeux pour demain. Dans un contexte où les restrictions d'usage de l'eau se multiplient — comme celles observées durant l'été 2025 malgré une recharge correcte des nappes en 2024 —, la performance hydraulique devient un facteur de résilience territoriale. Même si la performance de la RESE est satisfaisante, aller plus loin et tester des technologies nouvelles est un engagement public fort en faveur de la préservation quantitative de l'eau.

Eau 17

131 cours Genêt
CS 50517
17119 Saintes Cedex
Tél. 05 46 92 72 72
www.eau17.fr

FOCUS

« La charte chantier propre : un cadre rigoureux pour limiter les impacts »

Cette charte est un référentiel appliqué à toutes les opérations portées par Eau 17. Elle reflète l'engagement du syndicat à garantir des interventions maîtrisées, sécurisées et respectueuses de l'environnement partout sur le territoire.

Adossée à la stratégie de résilience et d'adaptation au changement climatique, elle vise à réduire durablement l'empreinte carbone et préserver les ressources naturelles.

Cette charte est une exigence contractuelle : toute entreprise intervenante doit la respecter et se soumettre à un contrôle strict.

Objectifs principaux et mesures concrètes :

- Anticiper et réduire les nuisances (bruit, poussières, circulation) grâce à une gestion rigoureuse des accès;
- Prévenir la pollution par le tri, la valorisation des déchets et des contrôles réguliers;
- Optimiser la consommation en eau et énergie avec des équipements respectueux des normes;
- Protéger la biodiversité en limitant les impacts et en assurant la remise en état des sites;
- Former et sensibiliser les acteurs, avec un responsable environnement dédié;
- Communiquer en continu avec les habitants et les acteurs locaux pour favoriser la collaboration.

Un chantier à faible impact environnemental : illustration de la démarche d'Eau 17

En début d'année 2025, Eau 17 a mené, en lien étroit avec le Département de la Charente-Maritime et la commune de Marans, une opération structurante : la réhabilitation complète du réseau d'assainissement, préalable essentiel au réaménagement du site portuaire.

Une démarche partenariale, au service du territoire

Le chantier, mené du 1^{er} janvier à mi-mars 2025, s'inscrit dans une dynamique de coopération entre maîtres d'ouvrage publics : le Département, porteur du réaménagement global des espaces publics du port, et Eau 17, chargé de moderniser le réseau d'assainissement pour garantir continuité et sécurité du service.

La commune de Marans et la Communauté de Communes Aunis Atlantique ont également participé au projet.

L'opération a été soutenue par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB), qui a subventionné 222 000 € HT sur un montant total de 460 000 € HT.



Béton recyclé utilisé comme matériau de remblai.

Innovation technique et respect de l'environnement

Pour ce chantier, des matériaux recyclés issus de déchets de béton locaux ont été utilisés pour combler des tranchées jusqu'à 3,5 mètres de profondeur. Au total, 80% du volume de remblais est constitué de ces matériaux valorisés. Ce choix, associé à la pose de conduites en grès – matériau résistant et recyclable - contribue à atténuer durablement l'empreinte carbone du service d'assainissement.



Opérateur au fond d'une tranchée, protégé par un blindage, en train de poser une conduite d'assainissement.

Engagements et bonnes pratiques : la charte chantier propre d'Eau 17

Tout au long de l'opération, Eau 17 a appliqué sa charte « chantier propre ».

L'organisation méthodologique du chantier en partenariat avec la commune de Marans, a permis de limiter au maximum les nuisances :

- maintien de la circulation et adaptation des collectes de déchets ménagers ;
- communication anticipée avec les riverains et commerçants ;
- respect des milieux naturels.

Cette approche traduit l'ambition d'allier modernisation des infrastructures, qualité de service et préservation du cadre de vie, au bénéfice des usagers et collectivités.



- Bas carbone et économie circulaire.
- Efficacité et sobriété énergétique.
- Economies d'eau.



- Développement des énergies renouvelables.
- Pratiques vertueuses : éducation à l'environnement, bonnes pratiques des agents, gestion différenciée des espaces verts.
- Appui aux collectivités pour développer des territoires économes en eau, qui boivent l'eau du robinet.

**CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME ET DE
L'ENVIRONNEMENT
DE LA CHARENTE-
MARITIME**

Tél. 05 48 17 25 00
contact@caue17.fr
www.caue17.fr

FOCUS

**L'opération nationale
des journées des
Enfants du Patrimoine
est coordonnée par
le réseau des CAUE
et soutenue par les
ministères de la Culture
et de l'Éducation
nationale, dans le
cadre de l'initiative
« Levez les yeux ! ».**

**Les
Enfants du
Patrimoine**

vendredi
19 septembre
2025



Les Enfants du Patrimoine en Charente-Maritime

Le vendredi 19 septembre 2025, veille des Journées européennes du patrimoine, des centaines d'élèves de Charente-Maritime ont vécu une journée pas comme les autres. Dans leurs écoles, leurs quartiers, leurs paysages du quotidien, ils ont été invités à regarder autrement ce qui les entoure, à découvrir leur patrimoine avec un œil différent.

Une mobilisation départementale pour sensibiliser les jeunes publics

En Charente-Maritime, 43 créneaux de visites et d'animations gratuites ont été proposés dans 21 lieux différents. Organisées en lien avec 12 partenaires (les collectivités locales, les structures culturelles, les associations patrimoniales et les professionnels du territoire), ces activités se sont adressées aux établissements scolaires du département.

Au programme : visites guidées, ateliers pratiques, jeux de piste, séquences contées ou rencontres de terrain, toujours adaptées à l'âge des participants. Les enseignants ont pu inscrire leurs classes dès le 21 mai sur la plateforme, et le programme de la Charente-Maritime a rapidement affiché complet.

Plus de 1000 élèves ont assisté aux visites !

Une présence sur tout le territoire

Les animations proposées cette année se sont réparties sur l'ensemble de la Charente-Maritime, aussi bien dans les zones littorales que rurales. Elles ont reflété la diversité du territoire, mais aussi celle des approches. Chaque classe a vécu une expérience différente, toujours en lien avec son environnement proche ou plus ou moins lointain. Les enseignants ont eu la liberté d'amener leurs élèves dans d'autres communes du département.



Certaines classes ont découvert l'architecture des années 50 à Royan, d'autres ont manipulé des matériaux biosourcés à Saint-Jean-d'Angély, ont pris la locomotive à vapeur à Chaillevette ou ont suivi un jeu de piste autour des tours médiévales de La Rochelle.

**Rendez-vous en septembre 2026
pour la prochaine édition.** Les collectivités qui souhaitent proposer une animation ou une visite peuvent déjà se rapprocher du CAUE 17.



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE

ZI de l'Ormeau de pied -
CS 70510 - 131, cours Genêt
- 17119 SAINTES CEDEX
Tél. 05 46 92 39 11
contact@sdv17.fr
www.syndicat-voirie.fr

FOCUS

Un accompagnement au cas par cas

Attirer l'attention du public et des professionnels du secteur sur l'importance des pratiques d'exploitation durables constitue un levier majeur dans la préservation des ressources naturelles.

Des campagnes de sensibilisation visant à informer les parties prenantes, y compris les collectivités locales, sur les impacts de l'extraction et sur les alternatives existantes jouent un rôle déterminant.

Régulièrement formés, les agents du SDV 17 accompagnent les collectivités adhérentes dans leurs projets d'aménagement ou de réparations de voirie. Lorsque cela s'avère pertinent et selon étude au cas par cas, proposition est faite de privilégier les matériaux recyclés sur une opération.

Réemploi des matériaux : le SDV17 accompagne ses adhérents sur la question du recyclage

La préservation des ressources naturelles issues des carrières est une nécessité. La valorisation des déchets s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire, où les matériaux sont réutilisés, recyclés et réintégrés dans le cycle de production.

En adoptant ces pratiques, le SDV 17 diminue son impact environnemental tout en innovant dans le secteur de la construction et de l'aménagement.

Indispensables dans le développement des infrastructures, les matériaux nécessaires à la construction et à la réparation sont extraits des carrières. Or, l'exploitation des ressources naturelles et épuisables a des conséquences qui interrogent.

Conscient de l'impact environnemental de son activité, le Syndicat Départemental de la Voirie s'engage dans la préservation des ressources dès que possible, notamment sur la question du réemploi et du recyclage.

Épuisement des ressources et impact environnemental

Si les carrières fournissent des matériaux essentiels tels que le gravier, le sable, la pierre et les minéraux, l'exploitation excessive des ressources conduit à leur épuisement inéluctable et remet en cause la disponibilité des matériaux pour les générations futures.

L'impact environnemental est d'autant plus profond qu'il peut perturber les écosystèmes locaux, entraînant des modifications dans la composition des sols et engendrant de nombreux problèmes tels que l'érosion, le changement des cours d'eau et la perte de biodiversité.

En parallèle, l'extraction des matériaux génère une importante quantité de déchets. Le législateur a renforcé la réglementation pour les valoriser.

Réglementation renforcée

La législation impose des normes concernant la gestion des déchets : limites d'extraction, exigences de réhabilitation des sites après extraction, incitations à l'utilisation responsable des ressources. Des sanctions applicables aux entreprises de carrière sont également prévues en cas de manquement aux obligations de valorisation des déchets.

En effet, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe des objectifs pour réduire la production de déchets, augmenter le recyclage et promouvoir l'économie circulaire. Elle encourage notamment la valorisation des déchets en priorité à leur élimination :

- Obligation d'un taux de 70 % de recyclage ou de valorisation des déchets issus des chantiers du BTP depuis 2020
- Obligation d'un taux de 60 % de matériaux à utiliser sur les chantiers de construction routière issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets.

Avantages économiques de la valorisation des matériaux du BTP

La valorisation des matériaux issus du BTP, présente des avantages significatifs pour le secteur de la construction :



FOCUS

Une exigence normative respectée

Aux fins de favoriser la réduction des déchets et le développement d'une économie circulaire, la loi interdit de discriminer les matériaux recyclés en les excluant des marchés publics.

Est donc illégal :

- D'écarter une offre parce qu'elle prévoit d'utiliser des matériaux recyclés,
- D'exclure l'utilisation de matériaux recyclés dans les marchés publics.

En garantissant une place aux matériaux recyclés dans les marchés publics, la loi encourage l'innovation dans le domaine du recyclage et de la valorisation des déchets, et favorise également l'offre et la demande de matériaux recyclés et donc la montée en puissance des filières de valorisation.

Dans tous ses nouveaux marchés, le SDV 17 intègre la notion de recyclage.

- Réduction des coûts de mise en décharge qui peuvent être considérables
- Création de nouvelles opportunités économiques par la vente de matériaux recyclés
- Optimisation de la chaîne d'approvisionnement avec réduction des coûts logistiques et amélioration de l'efficacité opérationnelle
- Développement de l'innovation : le recyclage et la réutilisation des matériaux nécessitent des technologies poussant le secteur à évoluer et à s'adapter

Provenance et élaboration des matériaux de déconstruction

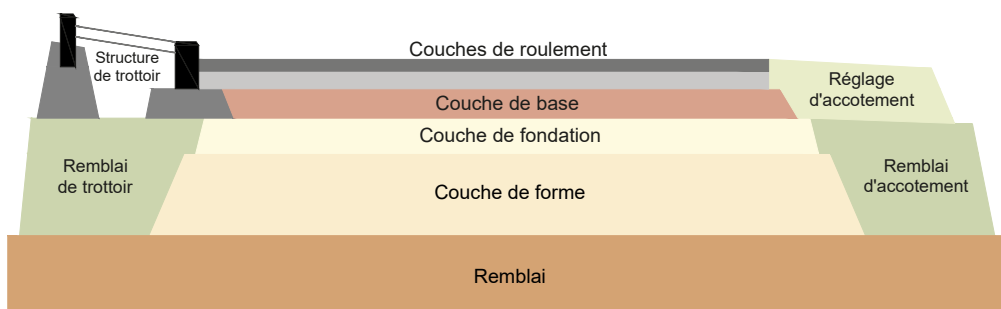
Les matériaux et déchets inertes excédentaires des chantiers du BTP proviennent principalement des

déconstructions de bâtiment, d'ouvrages de génie civil, et de chaussées.

Ces matériaux peuvent se substituer aux matériaux naturels en techniques routières à l'issue d'un processus d'élaboration spécifique réalisé en installation.

Les matériaux de démolition de voirie (fraisâts non réutilisables sur site, trottoirs, béton, gravats divers...) sont acheminés vers leur lieu de traitement en vue d'un concassage et d'un criblage par une installation. Dans certains cas, les matériaux sont directement réemployés.

Afin d'obtenir des niveaux de qualité approchant ceux des matériaux naturels auxquels ils peuvent se substituer, les matériaux de déconstruction doivent être élaborés dans des centres de recyclage respectant la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et le code de l'Urbanisme.



Possibilité de réemploi de matériaux recyclés en fonction de la structure de chaussée

Survey : un outil pour anticiper les submersions marines en Charente-Maritime



UNION DES MARAIS DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Secrétariat de Direction
Tél. 05 46 52 52 83

Vous avez des questions sur l'outil Survey ?

Votre contact :

Jean-François BREILH
jf.breilh@unima.fr
Tél. : 05 46 34 34 10

Depuis 2022, les gestionnaires du littoral charentais-maritime disposent d'un allié pour anticiper les risques de submersion marine : Survey. Cet outil de prévision locale, développé par l'UNIMA, s'est imposé comme un complément au dispositif national de vigilance météorologique, en affinant les prévisions à l'échelle des territoires.

Un système opérationnel éprouvé

Survey délivre des informations précises, sur les niveaux d'eau attendus et les zones susceptibles d'être submergées en cas d'événements tempétueux. Depuis son déploiement opérationnel, Survey a déjà suivi plusieurs événements météorologiques notables (tempêtes Céline, Ciaran, Domingos et Karlotta, aux récentes Herminia et Caetano).

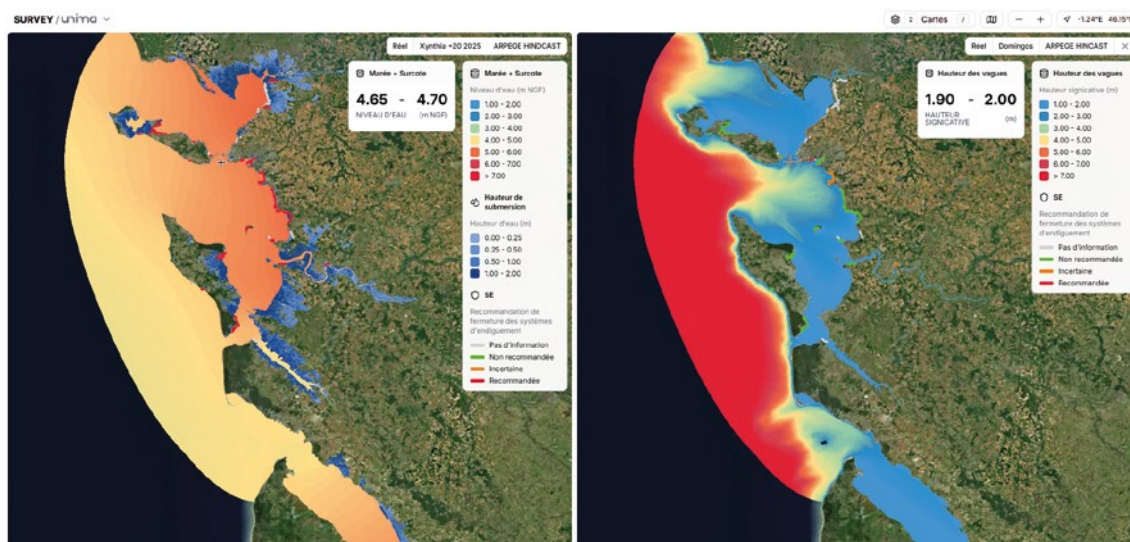
Les acteurs de la GEMAPI, les services RDI (Référént Départemental Inondation) et les équipes de secours l'utilisent désormais régulièrement. L'outil permet non seulement d'anticiper l'ampleur des phénomènes, mais aussi de graduer les événements et de les comparer aux tempêtes passées, facilitant ainsi la prise de décision.

Une mise à jour majeure en 2025

La version 2025 de Survey représente un saut technologique considérable. Les équipes de l'UNIMA ont entièrement refondu les trois modèles numériques qui alimentent le système, en s'appuyant sur les données topographiques et bathymétriques les plus récentes disponibles.

Grâce aux données de la partie maritime du Litto3D (SHOM) publiées courant 2024 et aux relevés Lidar HD de l'IGN, la résolution des modèles a été améliorée.

Survey intègre également pour la première fois le calcul en temps réel des franchissements par paquets de mer. Cette innovation majeure permet de modéliser ce phénomène crucial mais jusqu'alors impossible à calculer opérationnellement.





Des informations plus fiables et plus utiles

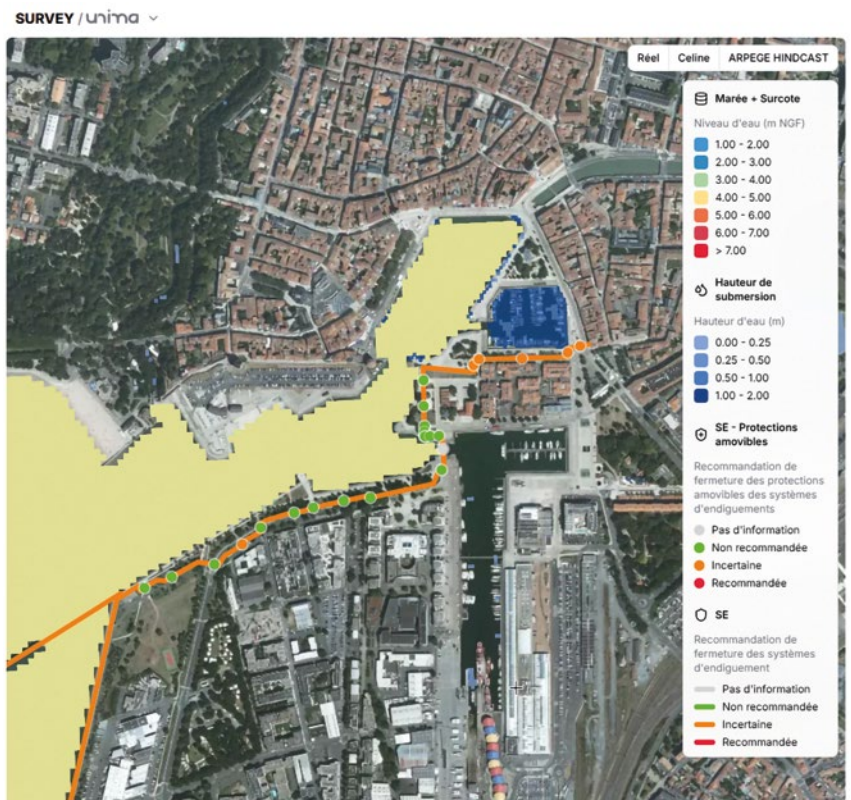
La nouvelle version corrige un défaut récurrent : la sous-estimation des niveaux marins moyens observée lors de l'hiver 2023-2024. Un système d'assimilation de données compare désormais en temps réel les prévisions aux observations des marégraphes et ajuste automatiquement les calculs. Cette approche sécuritaire évite les mauvaises surprises.

Les gestionnaires bénéficient aussi de nouveaux services pratiques. Survey cartographie automatiquement les bâtiments et les routes potentiellement impactés. Plus innovant encore, l'outil émet des recommandations de fermeture pour chaque protection amovible (batardeaux) des systèmes d'endiguements, en analysant si les conditions prévues justifient cette fermeture.

Des moyens techniques étendus

Les infrastructures de calcul déployés pour Survey illustrent la capacité d'investissement en ingénierie publique. Survey s'appuie désormais sur deux supercalculateurs complémentaires, assurant une disponibilité des résultats même en cas de défaillance technique d'un des deux calculateurs. Cette redondance, rare, assure aux collectivités une continuité de service lors des épisodes critiques.

L'ensemble de la chaîne de téléchargement et traitement des données météorologiques Météo France (modèle ARPEGE) a été optimisée, permettant



des actualisations toutes les six heures avec des délais de publication réduits. Enfin, une interface web entièrement repensée facilite l'accès aux analyses par les services techniques des collectivités.

L'UNIMA, partenaire de vos politiques de prévention

Survey illustre la capacité de l'UNIMA à développer des solutions d'ingénierie publique innovantes, adaptées aux enjeux spécifiques des territoires littoraux. Ce projet, financé jusqu'en 2027, s'inscrit dans la mission d'accompagnement des collectivités face aux défis du changement climatique, assurée par l'UNIMA.

En tant qu'expert public des territoires d'eau, l'UNIMA offre aux collectivités de Charente-Maritime une expertise reconnue en modélisation numérique, ingénierie côtière et gestion des risques. Survey démontre concrètement comment les compétences techniques du bureau d'étude peuvent servir les politiques de prévention et la gestion de crise, quinze ans après Xynthia qui avait révélé la nécessité de ces outils d'anticipation.



Supercalculateurs de l'UNIMA.

FOCUS

Lien vers l'arrêté du
5 septembre 2025 :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052198878>

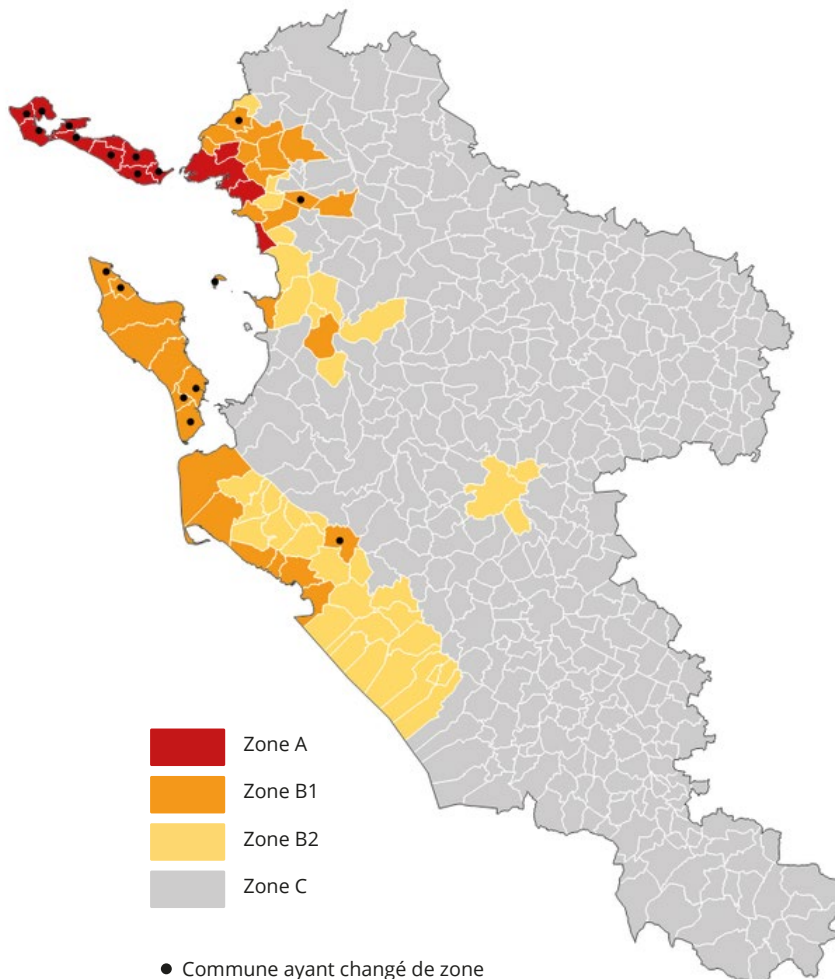
Nouveau zonage A B C

L'arrêté de révision du zonage A B C qui classe les communes en zones géographiques en fonction du déséquilibre entre l'offre et la demande de logements a été publié le 6 septembre 2025.

Celui-ci définit l'éligibilité à certains dispositifs ou en module les paramètres (plafonds de loyers, plafonds de ressources) en fonction de la tension existant sur le marché du logement au niveau local, permettant ainsi d'adapter la politique du logement à la réalité des territoires.

Notamment, le logement locatif intermédiaire (LLI) ne peut être produit que dans certaines communes reconnues comme tendues (A, Abis ou B1).

Il a aussi un impact sur le prêt à taux zéro (PTZ), les plafonds de ressources varient selon le zonage ; sur la réduction d'impôt Loc'Avantages ou Denormandie.



Zone A

- Ars-en-Ré
- Aytré
- Le Bois-Plage-en-Ré
- Châtelailon-Plage
- La Couarde-sur-Mer
- La Flotte
- Lagord
- Loix
- Les Portes-en-Ré
- Rivedoux-Plage
- La Rochelle
- St-Clément-des-Baleines
- Sainte-Marie-de-Ré
- Saint-Martin-de-Ré

Zone B1

- Aigrefeuille-d'Aunis
- Île-d'Aix
- Angoulins
- Le Château-d'Oléron
- Dolus-d'Oléron
- Dompierre-sur-Mer
- Fouras
- L'Houmeau
- La Jarrie
- Marsilly
- Les Mathes
- Nieul-sur-Mer
- Périgny
- Puilboreau
- Rochefort
- Royan
- Saint-Denis-d'Oléron
- Saint-Georges-de-Didonne
- Saint-Georges-d'Oléron
- Saint-Palais-sur-Mer
- Saint-Pierre-d'Oléron
- Sainte-Soulle
- Saint-Trojan-les-Bains
- Saint-Xandre
- Salles-sur-Mer
- Saujon
- La Tremblade
- Vaux-sur-Mer
- Le Grand-Village-Plage
- La Brée-les-Bains

Zone B2

- Arces
- Arvert
- Barzan
- Boutenac-Touvent
- Breuillet
- Breuil-Magné
- Brie-sous-Mortagne
- Chaillevette
- Le Chay
- Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet
- Cozes
- Échillais
- L'Éguille
- Épargnes
- Esnandes
- Étaules
- Floirac
- Fontcouverte
- Les Gonds
- Grézac
- La Jarne
- Médis
- Meschers-sur-Gironde
- Mornac-sur-Seudre
- Mortagne-sur-Gironde
- Saint-Augustin
- Saint-Laurent-de-la-Prée
- Saint-Rogatien
- Saint-Sulpice-de-Royan
- Saint-Vivien
- Saintes
- Semussac
- Talmont-sur-Gironde
- Tonnay-Charente
- Vergeroux
- Yves

**SOLUTIONS
NUMÉRIQUES
TERRITORIALES
INNOVANTES**

Tél. 05 46 92 39 05
projets@soluris.fr
www.soluris.fr

40 ans ↘

Créé en 1985 par 38 maires pour proposer matériel et logiciel sur le principe de la mutualisation, le Syndicat Informatique (SI17) est devenu Soluris en 2015 et propose services et conseils à ses 565 adhérents pour accompagner leur transition numérique dans un environnement en constante évolution.

Relevons les défis numériques de demain !

À vos agendas ↘

Cybermois :

Matinale « Cybersécurité en pratique » le 15 octobre au Palais des Congrès à Rochefort. Gratuit, sur inscription.

Une offre complète de formations pour les collectivités

Le catalogue de formations Soluris répond aux besoins de ses adhérents en permettant à leurs agents de renforcer leurs compétences et leur efficacité au quotidien.

Des domaines de formation variés

Accompagner les collectivités dans leurs missions quotidiennes nécessite de mettre à leur disposition des outils fiables et des solutions adaptées. Dans un contexte de forte évolution réglementaire et technologique, Soluris propose un programme de formations conçu pour répondre aux besoins opérationnels de ses adhérents. Les thématiques traitées sont nombreuses : logiciels métiers de paie, de finances, de ressources humaines, de gestion de l'état civil, des élections ou du funéraire, mais aussi urbanisme et bureautique. Au-delà de ces outils, Soluris intègre des sujets transversaux comme la cybersécurité et la conformité au RGPD (Règlement général sur la protection des données).

Des modalités souples, avec du présentiel et du distanciel

La majorité de ces formations est incluse dans l'adhésion, sans coût supplémentaire. La plupart des sessions collectives dans les locaux de Soluris sont gratuites, mais peuvent aussi être réalisées au sein de votre collectivité (prestation sur devis).

Conscient des contraintes d'agenda des agents, Soluris propose également des formations à distance, notamment lorsqu'elles sont réparties en plusieurs sessions, comme le cycle de webinaires RGPD. Ces séances d'une à deux heures permettent de limiter les déplacements et de mieux s'intégrer dans des plannings déjà bien chargés !

Des bénéfices concrets pour nos adhérents et leurs agents

Les objectifs sont clairs : maintenir la maîtrise des logiciels en constante évolution, garantir la conformité réglementaire et sécuriser les usages numériques. Mais il s'agit aussi de valoriser les agents en leur donnant des clés pour progresser dans leur parcours professionnel.

Rencontrer d'autres agents territoriaux le temps d'une formation permet aussi de développer son réseau et de favoriser l'entraide. Et bien-sûr l'assistance Soluris reste disponible pour répondre aux questions spécifiques rencontrées dans la pratique quotidienne, une fois la formation suivie.

Toutes les informations pratiques — modalités d'inscription, déroulé des sessions et catalogue téléchargeable — sont accessibles en ligne sur la page « Formations » du site Soluris. Les agents peuvent s'inscrire directement aux sessions incluses dans l'adhésion. Pour les formations marquées du symbole € et réalisées sur devis, les demandes sont à adresser à projets@soluris.fr.



Formation collective dans les locaux de Soluris.



**SYNDICAT
DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT
RURAL DE LA
CHARENTE-MARITIME**

ZI de l'Ormeau de Pied •
131, cours Genet • CS 60518
17119 Saintes cedex
Tél. 05 46 74 82 20
saintes@sdeer17.fr
www.sdeer17.fr

À SAVOIR

le contrôle de concession

Le SDEER dispose d'un pouvoir de contrôle sur ses concessionnaires Enedis et EDF. À cet effet, le SDEER compte d'un agent assermenté mais recourt aussi à des experts spécialisés (croisement de données, analyse comptable, analyse des performances du réseau...). En outre, le SDEER traite directement avec les concessionnaires les réclamations qui lui sont adressées par les communes, les usagers ou les propriétaires riverains (à tous sujets : qualité de l'électricité, devis, frais de déplacement d'ouvrages, dommages électriques, travaux, nuisances...). L'exercice du contrôle par le SDEER fait de celui-ci l'interlocuteur privilégié du Maire et de ses administrés pour examiner toute difficulté en rapport avec le réseau de distribution de l'électricité, mais aussi avec la fourniture aux tarifs réglementés de vente.

La qualité de l'électricité en Charente-Maritime

Le point sur deux grands indicateurs de qualité de l'électricité distribuée par Enedis en Charente-Maritime, sur la concession départementale du SDEER.

La performance du service public de l'acheminement de l'électricité, géré par Enedis, s'apprécie principalement au regard de la continuité de l'acheminement, d'une part, et de la qualité de la tension électrique, d'autre part. Elle est particulièrement suivie dans le cadre du contrôle de concession (cf. ci-contre).

Durée moyenne et nombre des coupures

La continuité de l'alimentation électrique se mesure principalement au regard de la durée annuelle de coupure. Ce critère synthétique a de multiples composantes, selon sa cause (tempête, accident, défaillance technique, travaux sur le réseau...) et sa localisation (sur le réseau de distribution géré par Enedis, en basse tension – BT – ou en moyenne tension, ou sur le réseau de transport géré par RTE). Abstraction faite des aléas climatiques d'ampleur, qualifiés d'incidents exceptionnels, la durée totale de coupure s'établit depuis une dizaine d'années autour d'une moyenne de 72 minutes en Charente-Maritime, avec des variations notables d'une année sur l'autre – sans toutefois jamais s'installer sous les 60 minutes. Le code de l'énergie amène à considérer le taux d'usagers subissant au cours d'une année plus de 6 coupures de plus de 3 minutes ou plus de 35 coupures de moins de 3 minutes ou plus de 13 heures de coupure. Au-delà de 5 %, Enedis serait tenu de mettre en œuvre un plan d'action. Sur la concession du SDEER, ce seuil n'est pas franchi : bien que multiplié par 3 au cours des 4 dernières années, il s'établit aujourd'hui à environ 2 %.

La tenue de tension

Par ailleurs, selon le code de l'énergie un usager est « mal alimenté » lorsque

la tension délivrée s'écarte au moins une fois dans l'année de plus de +/-10 % de la tension nominale de 230 volts (en moyenne sur 10 minutes). Le code de l'énergie fixe actuellement à 3 % le taux acceptable d'usagers mal alimentés. Depuis plusieurs années, ce seuil n'est pas franchi en Charente-Maritime, où le taux demeure au voisinage de 1 % (soit près de 5 000 usagers). La principale évolution à noter est la survenance de surtensions, autrefois quasi-inexistantes, du fait de l'augmentation du nombre d'installations de production éolienne ou photovoltaïque.

Une qualité encore très hétérogène

Sur près de 22 000 km de réseaux desservant plus de 500 000 usagers, les bons résultats globaux atteints en matière de qualité masquent des disparités géographiques marquées : les excellents niveaux souvent constatés en zone urbaine contrastent avec des résultats plus moyens en zone rurale où le taux d'usagers mal alimentés est environ quatre fois supérieur.

Le schéma directeur des investissements (SDI), négocié par le SDEER avec Enedis dans le cadre du contrat de concession 2020-2050, a pour objectif de maintenir la qualité globale et se décline en plans pluriannuels d'investissement (cf. C17 n° 112). Toutefois, dans le cadre de leurs relations contractuelles, le SDEER et Enedis cherchent à aboutir à des investissements toujours plus efficaces. Le SDEER, au travers de sa capacité de maîtrise d'ouvrage, décline ainsi des programmes annuels de renforcement du réseau, avec l'aide du dispositif national FACÉ.